La déontologie peut être définie comme « l'ensemble des obligations et des règles de comportement que doit observer une personne dans l'exercice de sa profession, tant à l'égard de ses collègues ou confrères qu'à l'égard des personnes étrangères à la profession ».

C'est un code des droits et des devoirs qui s'imposent à un fonctionnaire dans l'exercice de ses fonctions mais aussi dans son comportement privé.

fichiers: Télécharger 2022_11_guide_deontologie.pdf (2.32 Mo)

Public: Vos droits
Guide DGAFP et Ministères

Leave this field blank